

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DU TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE

Vingt-cinquième réunion des parties consultatives
au Traité sur l'Antarctique

13.1 Le secrétaire exécutif fait le compte rendu de sa participation à la XXV^e RCTA (CCAMLR-XXI/BG/15). Conformément à l'article 9 du Traité sur l'Antarctique, un rapport sur les activités menées par la CCAMLR en 2001/02 a été présenté.

13.2 Les principaux points d'intérêt pour CCAMLR-XXI abordés lors de la XXV^e RCTA sont l'adoption de :

- i) la résolution 3 en soutien à la CCAMLR et à ses mesures visant à combattre la pêche IUU de *Dissostichus* spp. dans la zone de la Convention;
- ii) une procédure décrivant les étapes à suivre pour la présentation d'un projet de plan de gestion d'une zone de l'Antarctique spécialement protégée et comprenant un élément marin; et
- iii) l'établissement en deux phases du secrétariat du Traité sur l'Antarctique : l'adoption d'une mesure définissant la structure juridique et une décision habilitant le secrétariat à prendre ses fonctions en attendant l'entrée en vigueur de la mesure.

13.3 La Commission félicite le secrétaire exécutif de son rapport, de sa participation à la RCTA et de la manière dont il a promu les intérêts de la CCAMLR auprès de la XXV^e RCTA. Elle accorde par ailleurs son entier soutien au secrétaire exécutif qui continuera de prêter son concours et de donner ses conseils à l'Argentine et à la RCTA pour l'établissement du secrétariat à Buenos Aires.

13.4 Quatre questions actuelles sont particulièrement pertinentes au dialogue entre la RCTA et la CCAMLR, à savoir les espèces spécialement protégées, les zones marines protégées, la capture accidentelle d'oiseaux de mer et la pêche IUU.

13.5 Le Royaume-Uni déclare que la CCAMLR est un élément important du système du Traité sur l'Antarctique et que, de ce fait, les liens qu'elle entretient avec la RCTA doivent être renforcés. Il existe déjà trois types de lien :

- la CCAMLR est un observateur officiel auprès de la RCTA;
- le président du Comité scientifique a le statut d'observateur auprès du CPE; et
- le CPE a le statut d'observateur auprès du Comité scientifique.

13.6 L'année dernière, la Suède a constaté qu'il était important d'éviter toute incompatibilité entre les différents éléments du système du Traité sur l'Antarctique. Plusieurs autres Membres (Afrique du Sud, Australie, Chili, Etats-Unis, Italie, Norvège et Royaume-Uni) se rangent à son opinion. Les discussions de cette question figurent aux paragraphes 11.3 à 11.8 de CCAMLR-XX.

13.7 Plusieurs questions discutées et décisions prises à la XXV^e RCTA, récapitulées dans le rapport du secrétaire exécutif sur cette réunion (CCAMLR-XXI/BG/15), concernent directement la CCAMLR. La Suède remercie le secrétaire exécutif de sa participation constructive à Varsovie.

13.8 La Suède se félicite des progrès effectués en vue d'une coopération mieux définie et plus étroite entre la CCAMLR et la RCTA. Une telle coopération est essentielle du fait que de nouvelles nations, de plus en plus nombreuses, accèdent à la CCAMLR sans toutefois être parties au Traité sur l'Antarctique. Il convient, en outre, de souligner que ces nouvelles parties à la CCAMLR, bien qu'elles n'adhèrent pas formellement au Traité sur l'Antarctique, sont sujettes aux dispositions les plus importantes du Traité sur l'Antarctique par le biais de leur adhésion à la CCAMLR.

13.9 Elles ne doivent pas se livrer dans la zone du Traité sur l'Antarctique à des activités qui seraient opposées aux principes et aux fins de ce traité ou à l'obligation de ne mener en Antarctique que des activités pacifiques. Elles sont tenues de respecter l'Article IV, article important sur la souveraineté, ainsi que la clause de non-préjudice de l'Article VI sur les droits des États en haute mer.

13.10 Tout en reconnaissant les progrès effectués à la dernière RCTA, la Suède estime qu'il est nécessaire de renforcer la coopération entre la CCAMLR et les divers éléments du système du Traité sur l'Antarctique.

13.11 La Commission fait valoir que la CCAMLR, qui constitue une partie importante du système du Traité sur l'Antarctique, doit conserver des liens étroits avec la RCTA.

13.12 La Commission prend note du fait que la "Question de l'Antarctique" est à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des Nations Unies et que la RCTA prépare une déclaration sur le sujet pour les Nations Unies. Elle décide qu'il conviendra de rédiger, avant la fin de la présente réunion, un texte sur les derniers faits marquants au sein de la CCAMLR, en précisant les résultats de CCAMLR-XXI. Ce texte sera adressé aux missions diplomatiques à New York qui l'incluront dans la déclaration, dont la rédaction sera coordonnée par la Pologne en sa qualité d'hôte de la dernière réunion, à savoir la XXV^e RCTA.

13.13 Les États-Unis informent les Membres que la neuvième édition du manuel sur le Traité sur l'Antarctique renfermant des informations sur le Traité, ses rapports, les résolutions et décisions prises, est adressée aux Membres en ce moment même par le biais de leur ambassade. Les Membres sont encouragés à entrer en contact avec le US State Department s'ils n'en ont pas reçu un exemplaire.

13.14 Le président du Comité scientifique a participé à la cinquième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE-V) (CCAMLR-XXI/BG/8). Parmi les questions les plus importantes pour la CCAMLR, on note :

- i) deux rapports du SCAR sur la technologie acoustique marine et l'environnement antarctique;

- ii) des documents présentés par l'Argentine et le SCAR sur la question des espèces spécialement protégées en Antarctique. Le SCAR a proposé d'entreprendre, conjointement avec l'UICN, une évaluation de l'état des espèces bien documentées au moyen des critères de l'UICN;
- iii) le fait que le CPE, qui reconnaît la complexité de la possibilité de prospection biologique en Antarctique, estime que la communauté antarctique a de fortes raisons d'opter pour la prudence à l'égard de cette question qu'elle examinera à la prochaine réunion du CPE (CCAMLR-XXI/BG/41);
- iv) quatre plans de gestion pour les zones spécialement protégées ont été examinés avant d'être acceptés par la RCTA. Il s'agit, entre autres, d'une nouvelle ZSPA dans la baie du Terra Nova, en mer de Ross, proposée par l'Italie; et
- v) l'élection d'Anthony Press (Australie) à la présidence du CPE.

13.15 A la XXV^e RCTA, le président du CPE a mentionné la nécessité d'une coopération avec le SCAR, la CCAMLR, la Convention sur la protection des phoques de l'Antarctique (CCAS) et éventuellement d'autres organisations, à l'égard de la désignation des espèces antarctiques spécialement protégées. L'Italie, en sa qualité de président de la CCAMLR, a été chargée de soumettre à l'examen de CCAMLR-XXI le texte suivant sur la protection spéciale des espèces marines :

"Prendre, le plus rapidement possible, des mesures en vue d'obtenir l'accord de la CCAMLR, de la CCAS et, le cas échéant, d'autres organisations, pour établir une relation de travail en collaboration (avec ces organisations), afin d'aboutir à une approche commune de la manière d'accorder une protection spéciale aux espèces dans l'environnement marin et de traiter les propositions qui, dans le cadre du protocole, visent à désigner des espèces spécialement protégées dans l'environnement antarctique marin."

13.16 La Commission, ayant pris note de ce texte, constate qu'il est nécessaire d'établir un dialogue entre la CCAMLR et la RCTA sur les possibilités d'application de la catégorie des espèces spécialement protégées aux termes du protocole aux espèces marines qui sont du ressort de la CCAMLR. La Commission attend avec impatience de pouvoir poursuivre les travaux sur cette question.

Coopération avec le SCAR

13.17 Edith Fanta (Brésil), observateur SCAR/CCAMLR, présente un résumé des activités de la période d'intersession du SCAR (CCAMLR-XXI/BG/33, SC-CAMLR-XXI, paragraphes 9.25 à 9.28) :

- i) La vingt-septième réunion du SCAR s'est déroulée à Shanghai, en Chine, du 13 au 26 juillet 2002. Au cours de cette réunion, la restructuration du SCAR a été approuvée et mise en œuvre.

- ii) En vertu de cette nouvelle structure, le Groupe de travail du SCAR sur la biologie est désormais le Groupe scientifique permanent du SCAR sur les sciences de la vie (SSGLS). Au cours de sa réunion, le groupe est parvenu à un accord sur les différents groupes subsidiaires suivants : Groupes d'action (Evaluation globale des eaux internationales (GIWA); Meilleures pratiques en matière de conservation), Groupes d'experts (oiseaux; phoques; biologie humaine et médecine), Groupes de planification des programmes scientifiques (Evolution et biodiversité en Antarctique : réponse de la vie au changement; contrôle biologique), et Groupes du programme scientifique (Ecologie de la zone des glaces de mer de l'Antarctique (EASIZ); Programme d'étude des phoques de banquise de l'Antarctique (APIS); Biologie évolutive des organismes de l'Antarctique (EVOLANTA); Sensibilité régionale au changement climatiques dans les écosystèmes terrestres et limnétiques de l'Antarctique (RiSCC)).
- iii) Le Groupe de spécialistes du SCAR sur les questions environnementales et la protection de l'environnement (GOSEAC) a organisé une réunion à Collee Station aux Etats-Unis, en avril 2002. Ce groupe cessera d'exister dans le cadre de la nouvelle structure du SCAR, mais il est indiqué qu'il sera nécessaire de former un nouveau groupe du SCAR qui aura pour objectif d'établir un réseau d'échanges entre le CPE, la RCTA et les organes subsidiaires du SCAR pour fournir des avis scientifiques et environnementaux indépendants.
- iv) Les symposiums de biologie du SCAR se tiendront tous les quatre ans. L'importance de ce forum est reconnue en ce sens qu'il sert à réunir les scientifiques du SCAR et de la CCAMLR et permet l'établissement d'initiatives scientifiques communes et la planification d'activités de recherche intégrée. La prochaine réunion se tiendra au Brésil en 2005.
- v) Le Groupe de spécialistes du SCAR sur les phoques s'est réuni avant la réunion du SCAR. Il a examiné les projets et données dont dispose la CCAMLR sur l'état des stocks d'espèces d'otaries et d'éléphants de mer. Quant aux données sur les phoques de banquise issues du programme APIS, celles-ci sont toujours en cours d'évaluation.
- vi) Le Sous-comité du SCAR sur les oiseaux s'est réuni à Jena, en Allemagne, en juin 2002. Il a examiné plusieurs questions qui intéressent la CCAMLR, entre autres, la répartition des oiseaux de mer reproducteurs de l'Antarctique et des régions sub-antarctiques, les études liées au régime alimentaire des oiseaux de mer, les effets négatifs éventuels du baguage des manchots, ainsi que l'état de conservation des oiseaux antarctiques et l'attribution possible aux espèces vulnérables du statut d'espèces protégées conformément au Traité sur l'Antarctique.
- vii) Le Sous-comité sur la biologie évolutive des organismes de l'Antarctique organisera un atelier sur l'adaptation évolutive des organismes antarctiques à Pontignano, en Italie, du 1^{er} au 7 décembre 2002. Cet atelier devrait permettre de faciliter la collaboration dans le domaine de la séparation génétique des

oiseaux et des populations et espèces de poissons, collaboration dont la CCAMLR ne peut que tirer parti.

- viii) Des inquiétudes ont été exprimées sur les effets négatifs que les mesures prises contre l'utilisation des équipements acoustiques risquant d'avoir un impact sur les organismes antarctiques pourraient avoir sur la recherche sur les animaux marins de l'Antarctique en général et sur la sécurité de la navigation. D'après les résultats des deux ateliers, cet impact serait insignifiant si les équipements étaient utilisés correctement.
- ix) Le SCAR a été prié d'apporter sa contribution au programme GIWA du PNUE. Un atelier se tiendra à Curitiba au Brésil en avril 2003 pour établir les paramètres à considérer pour la région 66 (Antarctique et océan Austral). Parmi les paramètres GIWA, la pêche et l'utilisation durable de la pêche et des ressources vivantes sont mentionnées. La participation de la CCAMLR sera peut-être à propos à l'avenir.
- x) Vu la nécessité d'un nouveau programme marin, il a été décidé de poser les jalons d'un programme intitulé "Evolution et biodiversité en Antarctique : réponse de la vie aux changements". Ce programme combine les intérêts d'EVOLANTA, du groupe de spécialistes sur les changements globaux (qui a cessé toute activité dans le cadre de la nouvelle structure du SCAR), et du programme EASIZ (qui s'achèvera dans deux ans). Un tel programme permettrait de faciliter la recherche en collaboration avec des groupes scientifiques de la CCAMLR.
- xi) La prospection biologique des organismes antarctiques risque de devenir une source de pressions importantes sur les ressources marines vivantes de l'Antarctique à l'avenir et la CCAMLR devrait être prête à faire face à ce nouveau défi.

13.18 La Commission note que le Comité scientifique a également examiné la question de la collaboration avec le SCAR; le détail des programmes de ce dernier figure aux paragraphes 9.25 à 9.28 de SC-CAMLR-XXI.

13.19 La Commission estime qu'il sera nécessaire d'entreprendre un travail de coopération plus actif et d'échanger des informations avec le SCAR afin de tenir compte des résultats des travaux de ce dernier dans plusieurs programmes d'intérêt pour la CCAMLR.